

- *Préparation* : On étudie et définit davantage le projet et l'on prépare des études de faisabilité. L'étape de la préparation dure habituellement un à deux ans.
- *Évaluation* : Cette étape comprend une évaluation détaillée des éléments techniques, financiers et environnementaux du projet, qui dure habituellement trois à six mois.
- *Négociation* : Les conditions du prêt sont négociées et les documents de prêt préparés. L'étape des négociations dure habituellement un à deux mois.
- *Mise en oeuvre et supervision* : Seul le pays emprunteur s'occupe de l'approvisionnement en biens et services. Toutefois, l'IFI supervise les décisions d'approvisionnement pour s'assurer que les politiques et procédures sont suivies de la façon appropriée. Le bloc de temps pour la mise en oeuvre varie considérablement selon la nature du projet.
- *Évaluation* : L'IFI évalue le projet et ses résultats; cette étape dure habituellement six mois.

Les entreprises canadiennes intéressées par les contrats des IFI devraient entrer dans le processus d'attribution de ces contrats le plus tôt possible. Il est important de se souvenir que les initiatives de commercialisation doivent viser le pays emprunteur et, plus précisément, l'organisme d'exécution responsable de la réalisation du projet. Bien que les IFI puissent fournir des renseignements précieux sur le calendrier et le contenu du projet, c'est le pays emprunteur qui, en fin de compte, est responsable de l'approvisionnement en biens et services pour le projet. Cela ne veut toutefois pas dire que l'on ne doit pas s'occuper d'assurer les communications avec le siège social de l'IFI. Les IFI examinent et approuvent les listes restreintes et les choix de sociétés du pays emprunteur en plus de fournir à ce dernier des renseignements sur la façon de trouver des sociétés qualifiées desquelles il pourra obtenir les biens et les services requis.

On peut obtenir de l'aide relative au projet des IFI en s'adressant à un certain nombre de sources différentes au sein de l'administration fédérale canadienne. Les Centres du commerce international peuvent fournir aux entreprises de l'information et des renseignements préliminaires sur les projets existants et sur ceux qui en sont aux étapes de l'identification et de la préparation. Les directions géographiques (de la direction générale des Antilles et de l'Amérique latine) et sectorielles du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international peuvent aussi fournir des renseignements précieux. La section commerciale du haut-commissariat du Canada à Port of Spain peut fournir le nom de personnes ressource et des renseignements locaux précieux. Le Bureau de liaison avec les institutions financières internationales (BLIFI) à Washington est une source de renseignements particulièrement valable pour les entreprises qui souhaitent prendre part à des projets financés par les IFI. Le BLIFI fournit de l'information, des conseils et de l'aide aux entreprises canadiennes qui cherchent à participer aux projets de marché de la Banque mondiale et de la Banque interaméricaine de développement. Le Bureau de liaison avec la Banque de développement des Caraïbes est situé à Bridgetown, à la Barbade.